



École élémentaire Granvelle

06 73 48 63 88

ecolegranvelle@gmail.com

ENQUÊTE POUR LA MISE EN PLACE DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'ACCUEIL À L'ÉCOLE, DANS LE RESPECT DU PROTOCOLE DES CONDITIONS SANITAIRES

Madame, Monsieur,

Comme convenu, un point a été fait par les élus de la municipalité s'agissant des conditions d'accueil dans les écoles bison-tines à compter du 2 juin.

1. Il a ainsi été décidé, en lien avec la DSDEN, d'élargir progressivement le nombre d'enfants accueillis à l'école en juin ; il n'y aura cependant pas d'élargissement aux élèves de PS, MS, CE1, CE2 ou CM1 (**hormis pour les enfants des publics prioritaires.**)
2. **Le 2 juin, la liste des publics prioritaires sera élargie aux personnels travaillant dans les écoles publiques bison-tines (enseignants, AESH, personnels municipaux, agents d'entretien, animateurs, ATSEM, serveurs de restaurants...) et aux professionnels travaillant dans les crèches publiques bison-tines.**
3. **A partir du 2 juin, la liste des publics prioritaires sera élargie aux professionnels travaillant en milieu hospitalier, dont les enfants seront accueillis à partir du 8 juin, sous réserve de la capacité d'accueil de l'école.**
4. A partir du 8 juin, **pourront également être accueillis les élèves de GS, CP et CM2 que leurs parents souhaiteraient voir regagner leur école, selon les retours d'une nouvelle enquête.**
5. A partir du 8 juin, la liste des publics prioritaires sera également élargie **aux familles dont les enfants auraient été repérés par les enseignants comme ayant absolument besoin de retourner à l'école de par leur situation scolaire ou sociale.**

L'accueil de nouveaux enfants se fera en tout état de cause sous réserve de la capacité d'accueil de l'école, définie selon les moyens disponibles pour appliquer le protocole sanitaire en vigueur, c'est-à-dire :

- sous réserve de l'accord au vu des places disponibles dans les groupes pédagogiques organisés par l'école.
- sous réserve des moyens disponibles pour assurer l'entretien des locaux par les agents municipaux
- sous réserve des places disponibles dans les accueils périscolaires.

Pour l'école élémentaire Granvelle:

- Les parents qui souhaitent être de droit sur la liste des publics prioritaires doivent contacter la Mairie très rapidement car nous ferons les groupes avec les élèves prioritaires à partir de cette liste seulement.
- **La capacité d'accueil de l'école est de 30 élèves par jour. Il y a 3 classes ouvertes et la capacité d'accueil par classe est de 10 maximum. Il y aura certainement plus de 2 groupes par classe.**
- **Une nouvelle enquête sera disponible rapidement sur le blog pour que les enseignants puissent établir des nouveaux groupes et un nouveau planning avec des jours alternés pour les groupes. Les parents qui le souhaitent pourront également téléphoner au directeur à partir du mardi 2 juin au: 06 73 48 63 88**
- **L'équipe enseignante se réunira en visioconférence la semaine du 2 au 5 juin pour réorganiser les groupes avec l'accueil des nouveaux élèves. Les familles seront informées par mail ou SMS avec le planning.**

N'oubliez pas d'enregistrer après avoir répondu, en précisant le prénom et le niveau de votre enfant . Merci.

ENQUÊTE POUR LA MISE EN PLACE DE L'ELARGISSEMENT DE L'ACCUEIL A L'ECOLE, DANS LE RESPECT DU PROTOCOLE DES
CONDITIONS SANITAIRES

Madame

Nom :

Nom marital :

Prénom :

Profession :

Monsieur

Nom :

Prénom :

Profession :

Enfant :

Enfant :

Enfant(s) :

Niveaux : CP CM2 élèves sur la liste des publics prioritaire s : CE1 CE2 CM1

Situation familiale :

PARENTS SUR LA LISTE DES PUBLICS PRIORITAIRES (consulter le communiqué de la Mairie)

Est-ce que vous êtes dans l'impossibilité que l'un des deux parents garde votre ou vos enfants ?

OUI NON

CP/CM2 et élèves sur la liste des publics prioritaires. Souhaitez-vous envoyer votre enfant ou vos enfants à l'école ? :

OUI NON

Souhaitez-vous que votre enfant prenne son repas à l'école ? :

OUI NON

Souhaitez-vous une attestation pour votre employeur si votre enfant n'est pas accueilli à l'école ?

Madame OUI NON

Monsieur OUI NON